

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

---

SOMMAIRE—Une cause sacrée bien plaidée et gagnée à la Rivière-Rouge en 1880—Au Juniorat des O. M. I. à Saint-Boniface—Les écoles séparées aux États-Unis—Le nouveau président de l'Association d'Education C.-F. de l'Ontario—La communion et la confession des soldats—Le nouveau général des Jésuites—Geste héroïque—La Belgique se meurt...—Rapport de l'hôpital de Saint-Boniface pour 1914—Séance chez les Franciscaines de Winnipeg—Profession religieuse à la Maison Vicariale—L'irrésistible attrait—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.—SUPPLÉMENT : Rapport de S. G. Mgr Taché à Messieurs les Directeurs de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi (à suivre).

---

VOL. XIV

1 MAI 1915

No 9

---

## UNE CAUSE SACRÉE BIEN PLAIDÉE ET GAGNÉE À LA RIVIÈRE-ROUGE EN 1880

La question des terres du Manitoba a été l'origine des troubles de 1870. Un jour le trop célèbre colonel Dennis était à arpenter une terre de Saint-Vital, occupée par un ancien du pays (J. Ritchot). C'était une propriété qu'il possédait depuis nombre d'années sans conteste. Riel, informé, se rendit sur les lieux avec un groupe d'amis et intima à Dennis de se retirer. Dennis le traita avec mépris et voulut continuer l'arpentage. Riel alors se dressa devant lui, mit le pied sur la chaîne et lui jeta à la figure ce défi: "You dare not go any further!" Dennis plia l'échine. Ce fut le premier acte d'autorité de Riel et le commencement des troubles de 1870.

Dix ans s'étaient écoulés depuis cet événement. Dennis était devenu l'âme dirigeante au bureau des terres à Ottawa, en sa qualité d'arpenteur général. Les 47,000 acres de terre, possédées par la population française dans nos paroisses, étaient tenues en séquestre et les droits des propriétaires méconnus!

Nos gens réclamaient leurs droits, et, à leur tête, Monseigneur Taché, appuyé par l'Hon. J. Royal, député de Provencher, ne cessait d'exiger les patentes pour les anciens colons de la Rivière-Rouge. Rien ne venait. Au printemps de 1880, un nommé Lang fut chargé de tenir une enquête et de faire rapport. Pour la forme on lui adjoint